



**Les Victimes  
des pesticides**

**se mobilisent  
et gagnent !**



Décembre 2024

A handwritten signature in black ink, likely the artist's name, located at the bottom right of the family illustration.

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Les pesticides et leurs impacts sur la santé et sur l'environnement.....             | 3  |
| Les pesticides : une consommation en trompe-l'œil .....                              | 4  |
| Effets des Pesticides sur la Santé : ce que disent les dernières études .....        | 5  |
| Les maladies environnementales .....   | 6  |
| Du silence à la parole .....   | 7  |
| Les riverains aussi !.....   | 8  |
| Les pathologies liées aux pesticides .....   | 9  |
| Les maladies neuro-dégénératives.....  | 10 |
| Les hémopathies .....  | 12 |
| Les cancers .....  | 14 |
| Les enfants aussi : des pathologies liées aux pesticides.....                        | 16 |
| Le silence de la MSA, un obstacle de taille.....                                     | 17 |
| Obtenir la reconnaissance des maladies professionnelles.....                         | 18 |
| La procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle.....                    | 19 |
| Le Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP) .....                     | 20 |
| Ne pas rester seul : comment et par qui se faire accompagner ?.....                  | 21 |
| Depuis 2015, les résultats du Collectif de soutien aux victimes des pesticides ..... | 22 |
| Agir sur les effets et sur les causes.....   | 23 |

**Les victimes sont la preuve la plus accablante de la dangerosité des pesticides. Les récits bouleversants que nous partageons dans ce document démontrent qu'aucun argument économique ou technique n'a de valeur en face de vies brisées.**

**L'impact dévastateur des pesticides s'étend bien au-delà des utilisateurs directs. Leurs effets néfastes touchent les malades, leurs familles, et notre environnement dans son ensemble. Sans oublier les (nombreuses) personnes qui habitent en bordure des zones d'épandage de pesticides.**



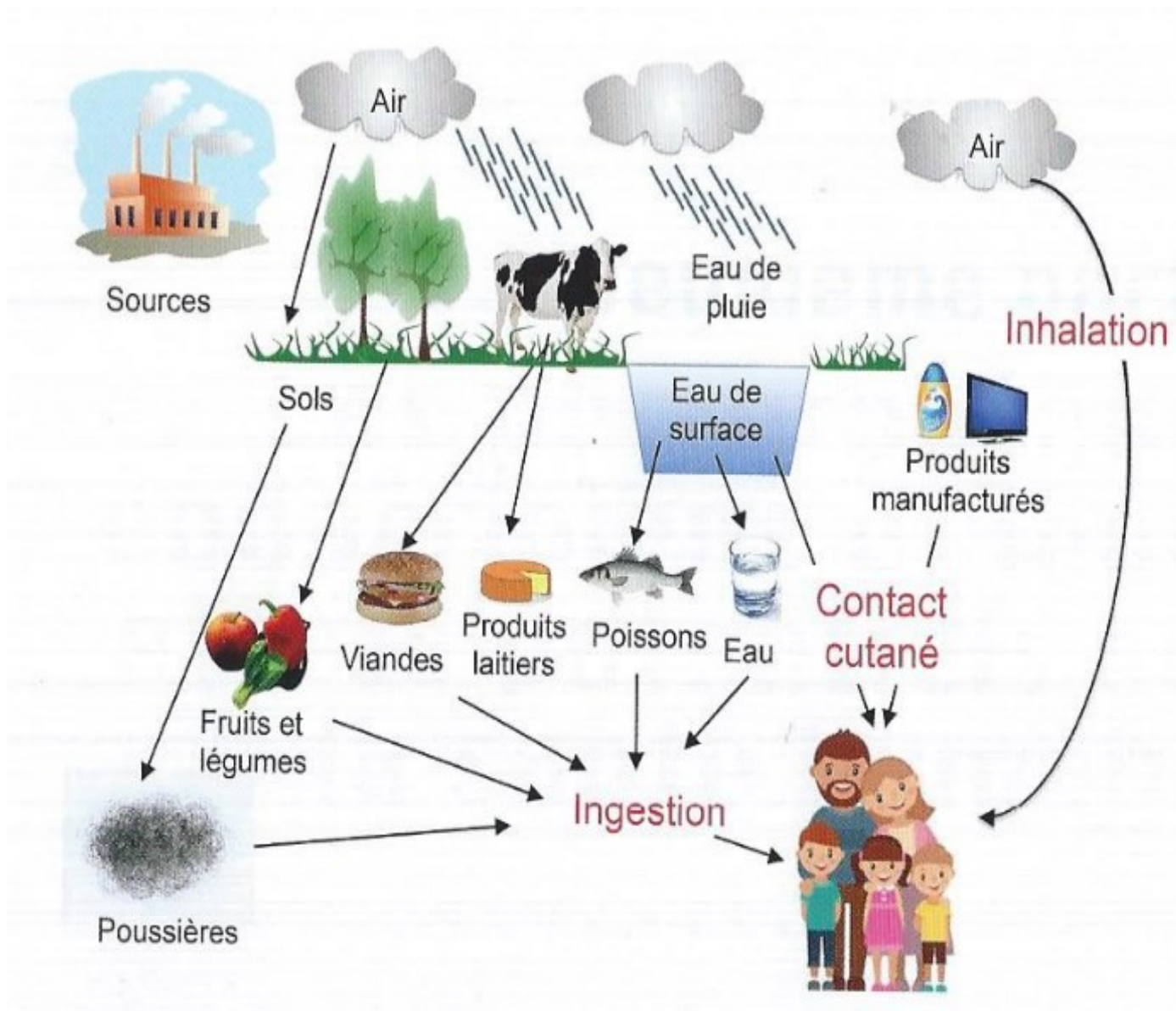
**Aujourd'hui, c'est toute la société qui est menacée par la prolifération de ces substances toxiques.**

**L'inaction n'est plus une option.**

**Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest a déjà impulsé des avancées significatives. En quelques années, nous avons contribué à la reconnaissance de 200 personnes en maladie professionnelle liée aux pesticides.**

**Ces succès démontrent la puissance de l'action collective et solidaire.**

# Les pesticides et leurs impacts sur la santé et sur l'environnement



Les pesticides constituent un élément clé de ce qu'on appelle *l'exposome*, qui englobe l'ensemble des expositions environnementales non génétiques subies par un organisme humain de sa conception à sa mort, incluant le développement de l'enfant avant même sa naissance.

## Toxicité humaine

Les témoignages que nous présentons dans ce document révèlent la gravité des effets sur la santé humaine.

## Contamination écosystémique

Plus de 99,7% des pesticides appliqués se dispersent dans l'environnement, atteignant rarement leurs cibles. Cette dispersion contamine sols, eau et air, menaçant la biodiversité.

## Perturbation écologique

Les pesticides bouleversent les équilibres naturels, affectant non seulement les organismes nuisibles mais aussi des espèces bénéfiques à l'agriculture.

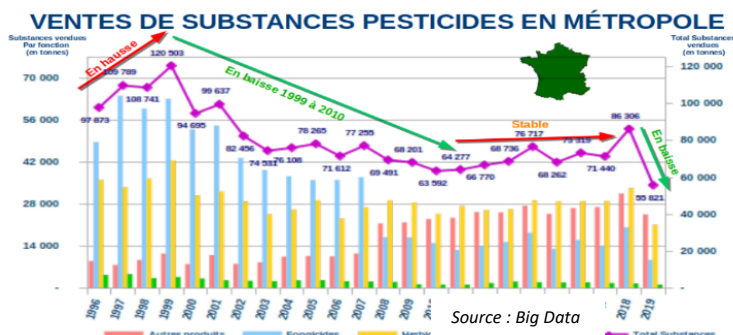
## Persistence des résidus

Longtemps après leur application, les résidus de pesticides continuent de menacer la santé et l'écosystème.

# Les pesticides : une consommation en trompe-l'œil

## Des tonnages stabilisés...

Entre 2009 et 2019, la quantité de substances actives vendues semble avoir bien diminué, d'après des données publiées par le ministère de l'Agriculture en février 2021. Mais, selon cet indicateur (NODU), l'usage des pesticides a augmenté de 25 % entre 2009 et 2017, comme le rapporte une note gouvernementale de janvier 2020.

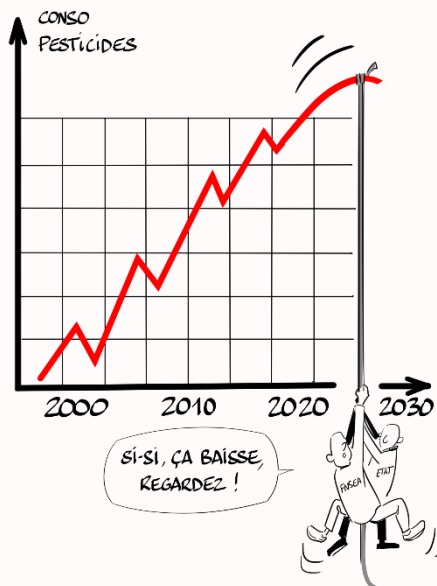


## ... mais des concentrations augmentées :

Le **NODU (nombre de doses unités)** était jusqu'à 2024, une unité de mesure de l'usage des pesticides, élaborée « avec l'ensemble des parties prenantes » : Selon le ministère de l'Agriculture, cette unité de mesure permettait notamment de « prendre en compte les concentrations auxquelles sont appliqués les produits » et donc de « corriger l'importance relative des substances les unes par rapport aux autres ».

## Un nouveau thermomètre qui crée l'illusion !

En 2024, cette unité a été remplacée par le HR1-1, qui ne rend compte ni de l'usage ni des risques réels des pesticides. Il est conçu pour donner l'illusion d'une réduction de l'usage des pesticides sans que cela corresponde à la réalité sur le terrain.



En 2007, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux pour réduire l'utilisation des pesticides de 50% sur 10 ans, soutenu par un budget annuel de 371 millions d'euros pour le plan Ecophyto.

Malgré la reconnaissance du glyphosate comme cancérigène probable en 2015 et les promesses d'interdiction pour 2021, le gouvernement a cédé sous la pression de la FNSEA, et les néonicotinoïdes, interdits en 2018, ont été réintroduits en 2020 sous pression du lobby betteravier.

En 2024, le nouveau plan Ecophyto 2030 abandonne l'ambition de réduire l'usage des pesticides, malgré les affirmations contraires du ministre de l'Agriculture. Le nouvel indicateur HRI est jugé trompeur, car il ne reflète pas la réalité des consommations de pesticides.

Derrière une baisse « statistique » de la consommation de pesticides en France, se cache une augmentation de l'utilisation de certaines molécules spécifiques, comme le prosulfocarbe.

Face à ces reculs, nous ne pouvons que dénoncer les reports successifs de l'élimination des pesticides et appelons à une mobilisation de tous les acteurs pour promouvoir des techniques alternatives et freiner l'agrandissement des fermes.

# Effets des Pesticides sur la Santé : ce que disent les dernières études

**Les pesticides sont omniprésents dans l'environnement, contaminant l'eau, l'air, les sols, et les denrées alimentaires. Les résidus de pesticides se retrouvent dans les liquides biologiques humains tels que le sang, les urines, et le lait maternel, attestant de l'exposition généralisée de la population.**

Des liens sont établis par les études avec plusieurs cancers, maladies neurodégénératives, et troubles respiratoires et cognitifs.

## **Expertise Collective de l'Inserm (2021)**

L'Inserm a publié une expertise collective en 2021 qui analyse plus de 5 300 études scientifiques. Cette

expertise confirme une présomption forte de lien entre l'exposition professionnelle aux pesticides et plusieurs pathologies, notamment :

- Maladie de Parkinson
- Lymphomes non hodgkiniens
- Myélome multiple
- Leucémies
- Cancer de la prostate
- Tumeurs cérébrales
- Démence à corps de Lewy (DCL)
- Troubles cognitifs
- Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)

D'autres pathologies comme la maladie d'Alzheimer, les troubles anxiodépressifs, certains cancers (vessie, rein), l'asthme, et les pathologies thyroïdiennes présentent une présomption de lien moyen.

## **Étude Esteban de Santé Publique France (2021)**

Cette étude a mesuré l'imprégnation de la population française par diverses familles de pesticides, y compris les organochlorés, organophosphorés, carbamates, et herbicides. Les résultats montrent une imprégnation généralisée, bien que globalement en baisse, mais certaines substances interdites continuent de provoquer des expositions non négligeables.

## **Les agriculteurs en première ligne**

Les agriculteurs et leurs proches restent les principales victimes des pesticides, avec des risques accrus de développer des maladies graves en raison de leur exposition régulière et intensive.

## **D'autres professions exposées**

Les travailleurs des espaces verts, les fleuristes, l'industrie du bois, et les pompiers sont également exposés aux pesticides, bien que ces groupes soient moins étudiés.

## **Riverains**

Les riverains des zones agricoles sont également à risque, avec des études suggérant un lien entre proximité résidentielle aux zones d'épandage et maladies neurodégénératives comme la maladie de Parkinson.

## **Effets sur les enfants et les femmes enceintes**

Des études montrent que l'exposition in utero ou durant l'enfance aux pesticides est associée à un risque accru de cancers pédiatriques, notamment les leucémies et les tumeurs du système nerveux central. Les troubles neurodéveloppementaux, les troubles du comportement, et les altérations des capacités motrices et cognitives sont également liés à cette exposition.



# Les maladies environnementales

Les maladies liées à l'environnement touchent des millions de personnes dans le monde, avec un impact particulièrement marqué dans les pays en développement. Selon l'OMS, les facteurs environnementaux sont à l'origine de 20% de la mortalité en Europe. Les maladies cardio-vasculaires, les cancers et les pathologies respiratoires sont les plus répandues. Les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, avec des millions de décès potentiellement évitables chaque année.

## Diversité des maladies environnementales

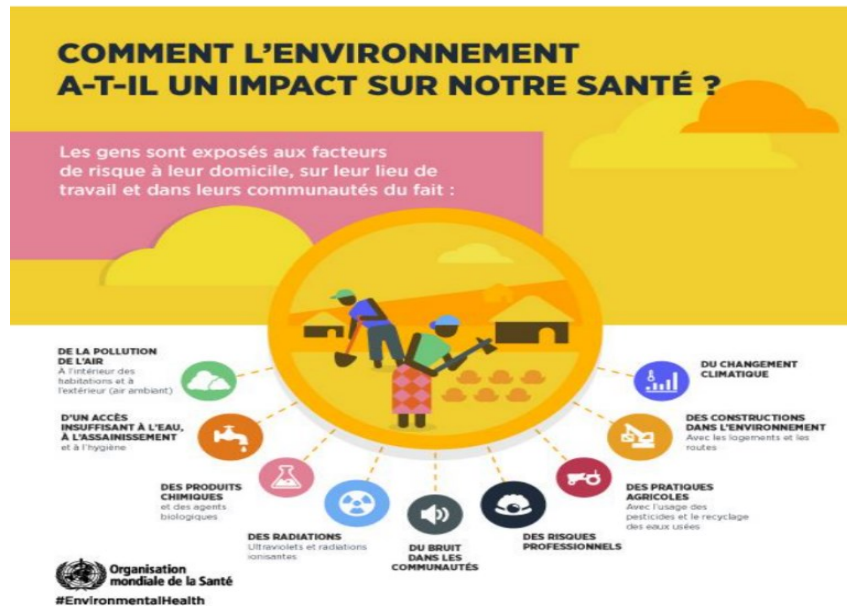
Les maladies environnementales englobent un large éventail d'affections. Parmi les plus connues figurent les maladies cardiovasculaires, l'asthme, les cancers et les allergies, l'hypersensibilité chimique multiple, et de nombreuses maladies auto-immunes. Ces affections peuvent être très invalidantes, impactant significativement la qualité de vie des personnes atteintes.

## Complexité des causes et des effets

La difficulté d'établir des liens de causalité directs entre l'environnement et la santé réside dans la nature multiple, omniprésente et souvent méconnue des polluants et de leurs métabolites. Les effets cocktails, les périodes d'exposition critiques et les concepts émergents comme l'ensemble des expositions environnementales au cours de la vie compliquent davantage la compréhension de ces maladies. De plus, les effets à long terme de nombreux polluants restent mal connus, nécessitant des décennies d'observation pour être pleinement appréhendés.

## Vers une approche globale de la santé environnementale

Face à ces défis, une approche holistique de la santé environnementale s'impose. L'Organisation Mondiale de la Santé définit ce concept comme englobant tous les aspects de la santé humaine influencés par l'environnement. Cette vision élargie prend en compte non seulement les facteurs physiques, chimiques et biologiques, mais aussi les dimensions sociales et psychosociales de notre cadre de vie.



## Un exemple de maladie environnementale : l'hypersensibilité chimique multiple (SCM).

La MCS est un trouble chronique où les individus réagissent à de faibles doses de produits chimiques courants ou à des champs électromagnétiques. Les symptômes variés (maux de tête, vertiges, nausées) apparaissent selon l'exposition sont très invalidants. Les individus réagissent à l'association de faibles doses de différents produits chimiques courants.

## Claude (22), chauffeur-livreur devenu hypersensible aux produits chimiques

« À 43 ans, j'ai développé une pneumopathie d'hypersensibilité, probablement due à mon exposition professionnelle aux poussières et produits chimiques comme chauffeur-livreur. J'ai ensuite souffert de brûlures oculaires, particulièrement gênantes pour la conduite. On m'a diagnostiqué un syndrome d'hypersensibilité multiple aux produits chimiques. Malgré un changement de poste, mes symptômes ont persisté : fatigue, maux de tête, douleurs oculaires. En 2012, j'ai été déclaré inapte, perdant mon emploi en 2013. J'ai dû vendre ma maison et retourner chez mes parents. La reconnaissance en maladie professionnelle a été difficile, nécessitant un combat pour prouver le lien avec mon travail. Aujourd'hui, à 57 ans, je ne peux plus travailler et garde des séquelles importantes. Cette maladie a bouleversé ma vie professionnelle et personnelle. »

# Du silence à la parole

Les victimes des pesticides sont d'abord celles de l'omerta qui pèse sur le monde agricole depuis que le « système agro-industriel » a verrouillé les façons de travailler, de produire, de vivre. Notre Collectif a choisi d'aider à l'émergence de la parole de ceux qui ne veulent plus vivre dans la peur. La santé n'est pas uniquement une affaire de médecine. Elle tient aux rapports entre des individus et à tout l'écosystème qui les environne. Prendre la parole dans un tel contexte, c'est recommencer à exister. Commençons par découvrir deux témoignages qui donneront idée du chemin qui peut être parcouru.

## *Guy (35) Oser parler de sa maladie avec son entourage*

Se dire malade des pesticides reste un tabou vis-à-vis de l'entourage et de la profession agricole. C'est ce qu'illustre le témoignage de Guy. En 1992, il avait repris la ferme de ses parents. Avec son associé et une salariée, ils s'occupent de 200 ha, cent vingt vaches et deux poulaillers.

Jeune, il portait un simple short lorsqu'il utilisait le pulvérisateur. Pas de cabine à son tracteur, pas de gants, « comme tout le monde à l'époque ». En 2011, il maigrit de 5 kg, des ganglions apparaissent. Il ne se sent pas malade, mais ressent une grosse fatigue.

En 2011, il subit une première chimiothérapie pour un lymphome. Dur à la tâche, il ne veut pas « somatiser ». Mais il aimerait continuer de donner un coup de main à la ferme. Impossible cependant d'avouer qu'il est malade à cause de son travail. « Aujourd'hui, je suis sûr que mon cancer est dû aux pesticides, mais ça, je ne peux pas le dire dans la commune, ils me diraient que ce n'est pas vrai. Encore moins à mon associé, il ne veut pas entendre parler de ça. À mon hématologue, j'ai posé la question du lien de ma maladie avec les pesticides : pour lui, c'est non ! ».

Aujourd'hui, la situation a évolué : l'hématologue a changé de point de vue. Il a informé plusieurs malades de leur droit à la reconnaissance. Et Guy a fait un long cheminement. Il n'hésite pas à donner son témoignage en public.



## *Christian (35) : de la ferme au tribunal et aux débats*

« Depuis mon plus jeune âge, mon père me demandait de l'accompagner pour traiter les champs. On n'imaginait même pas que c'était dangereux. À l'époque, on ne voyait que leur côté merveilleux.

Et puis, en 2015, me voilà à pisser du sang. Un cancer de la prostate m'est diagnostiqué ; les soins que j'ai reçus m'ont probablement sauvé la vie, mais la

radiothérapie a brûlé toute une partie de ma prostate » Sa femme Armelle est décédée d'un cancer du sein en 2006, probablement pour les mêmes causes. Il a bien des raisons de dire : « Les pesticides ont bousillé ma vie »

D'abord agriculteur conventionnel comme son père, dont il reprend la ferme, il fait le choix d'évoluer vers le bio très rapidement. Un choix qui n'empêche pas la maladie de le rattraper. Même si son parcours est marqué par de nombreuses rechutes, il décide de se battre. « Pour moi, il n'y a pas 36 solutions. Il n'y en a qu'une : l'interdiction totale et définitive des pesticides ».

La lutte contre les pesticides devient la cause de sa vie. « Je n'arrive pas à comprendre. On sait que c'est dangereux ». Christian est partie prenante de tous les combats. Présent sur toutes les tribunes et tous les dossiers, il fait partie de ceux grâce à qui le cancer de la prostate fait maintenant l'objet d'un tableau de maladie professionnelle.

Rattrapé de nouveau par la maladie, il est une nouvelle fois hospitalisé en novembre 2023. Diagnostic : leucémie aiguë. De sa chambre stérile, il obtient que l'hôpital ne lui serve que de la nourriture bio. « Je ne me suis pas battu pour qu'à l'hôpital on me serve de la nourriture qui m'empoisonne ! » Il vient d'être reconnu pour cette nouvelle demande de maladie professionnelle...

# Les riverains aussi !

Les riverains exposés aux pesticides peuvent souffrir des mêmes maladies que les professionnels qui les épandent. La réglementation actuelle les protège très mal. Des actions sont en cours actuellement devant le Conseil d'État pour obliger le gouvernement à prendre des mesures plus protectrices.

Par rapport à la population non exposée aux pesticides, on constate un risque accru de cancers chez les riverains, notamment les cancers de la prostate, du sang (leucémies), du cerveau, et les lymphomes. Même constat pour les maladies neurodégénératives : la maladie de Parkinson et la maladie d'Alzheimer. Parmi les riverains, certaines populations s'avèrent particulièrement vulnérables : femmes enceintes et enfants à naître, nourrissons et jeunes enfants, personnes âgées.

*Pour mettre en lumière l'incidence de ces produits sur les citoyens, la fédération départementale du mouvement France Nature Environnement a soumis un questionnaire complet à 1131 riverains de vergers, dont 117 enfants sur ces communes. Les résultats sont édifiants : la proportion des citoyens malades est bien supérieure quand ils vivent à moins de 200m des vergers, champs fortement consommateurs de pesticides.*

À la différence des professionnels, les riverains sont exposés de manière plus indirecte (par l'air, l'eau, etc.) Mais ils bénéficient de moins de protection (combinaisons, masques).

En ce qui concerne l'indemnisation : les riverains n'ont actuellement accès à aucune indemnisation. La difficulté est plus grande de prouver avec certitude le lien direct entre l'exposition aux pesticides et les maladies développées par les riverains.

## « Son voisin épandait ses produits sur son linge »

Avec son mari et ses trois enfants, **Christine** (35) habite à 15 mètres d'un champ traité aux pesticides. Coup sur coup, un cancer de la thyroïde est diagnostiqué chez son fils âgé de 24 ans. Deux ans plus tard, c'est à elle que le neurologue diagnostique la maladie de Parkinson. Elle a alors 54 ans. La famille soupçonne un lien avec les traitements phytosanitaires intensifs du champ voisin, situé à 15 mètres de leur maison. C'est ce que confirme le Centre de pathologie de Rennes.

Alors qu'il est en télétravail, son mari aperçoit par sa fenêtre, l'agriculteur qui pulvérise ses produits sur le linge en train de sécher dehors sur le fil à linge. Christine et sa famille cherchent désormais à faire reconnaître le lien entre son exposition aux pesticides et sa maladie.



## Assistante maternelle, exposée sans le savoir pendant son travail

**Marie-Thérèse et Guy (44)** habitent la région de Machecoul, Sainte Pazanne (44), entourés de tenues maraîchères industrielles intensives où sont épandus des pesticides sur les légumes destinés aux supérettes et grandes surfaces commerciales.

Lors des épandages, à 5 mètres de leur maison, ils sentent l'odeur caractéristique des produits nocifs. Les fruits et légumes de leur jardin, le linge qui sèche sur le fil, les jouets des enfants à l'extérieur, en sont imprégnés. Ils ont contacté les différentes administrations et instances gouvernementales pour leur faire part de ces risques encourus pour notre santé.

Riveraine, Marie-Thé est atteinte d'un myélome multiple, reconnue comme maladie professionnelle par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Elle a travaillé comme assistante maternelle à son domicile, pendant plus de quinze ans, en contact direct avec les toxiques délétères. Sur les conseils du Centre de Pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes, ils recherchent les noms des produits utilisés depuis 45 ans ainsi que les fréquences d'épandages, afin de faire reconnaître que cette maladie est causée par l'exposition involontaire aux pesticides épandus dans les champs voisins.

# Les pathologies liées aux pesticides

Les principales maladies liées aux pesticides figurant au tableau des maladies professionnelles du régime agricole ...

| Maladies reconnues dans le tableau du Régime Agricole  | Date de création | Tableau n° |
|--|------------------|------------|
| Parkinson  | 2012             | 58         |
| Lymphome non hodgkinien  | 2015             | 59         |
| Myélome multiple   | 2019             | 59         |
| Leucémie lymphoïde chronique   | 2019             | 59         |
| Cancer de la prostate  | 2021             | 61         |
| Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant   | 1988             | 19         |
| Sulfocarbonisme professionnel  | 1976             | 8          |
| Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux   | 2008             | 10         |
| Affections provoquées par les organophosphorés, anticholinestérasiques   | 1986             | 11         |
| Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant<br>affections provoquées par les organophosphorés, anticholinestérasiques | 1986             | 13         |

... et celles qui attendent leur reconnaissance :

Alzheimer  
 Atrophie multisystématisée (AMS)  
 Cancer des tissus mous  
 Cancer du poumon  
 Cancer du rein  
 Démence à corps de Léwy (DCL)  
 Glioblastome  
 Hypersensibilité aux produits chimiques  
 Neuropathies périphériques  
 Syndrome myélodysplasique  
 Tumeurs de la vessie



**Début de carrière en agriculture conventionnelle**



**Fin de carrière en agriculture conventionnelle**

## PESTICIDES DANS L'AIR, LE SOL, L'EAU ET NOS ASSIETTES !!!



DANGER – LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES GÈNERENT DE GRAVES PROBLÈMES DE SANTÉ :  
 Lymphomes, Parkinsons, Cancers, Perturbations Endocriniennes, Maladies Neuro-génératives ....  
 Foetus & Enfants DANGERS ACCRUS

**AGRICULTEURS, SALAIRES AGRICOLES, RIVERAINS, CONSOMMATEURS  
 TOUS CONCERNÉS, TOUS INTOXIQUÉS**

PARLONS-EN AUTOUR DE NOUS & A NOS MÉDECINS  
 FAISONS CIRCULER L'INFORMATION

**VOS TÉMOIGNAGES ET EXPÉRIENCES NOUS INTÉRESSENT, NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE  
 ET NOUS POUVONS VOUS AIDER**

**COLLECTIF DE SOUTIEN AUX VICTIMES  
 DES PESTICIDES DE L'OUEST**  
 victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr  
 06 82 58 67 32



Impression et reproduction libre

# Les maladies neuro-dégénératives

Les maladies neurodégénératives sont des affections chroniques qui touchent principalement les neurones du cerveau et de la moelle épinière. Ces maladies se caractérisent par une dégénérescence progressive et irréversible des cellules nerveuses, entraînant leur dysfonctionnement puis leur mort. Ce processus conduit à une détérioration des fonctions neurologiques au fil du temps.

## Les principales pathologies dont le lien est reconnu avec les pesticides

### Maladie de Parkinson

La maladie de Parkinson est une affection neurodégénérative chronique qui se caractérise par la disparition progressive de certains neurones dans le cerveau, entraînant une diminution de la production de dopamine, essentielle au contrôle des mouvements. Les principaux symptômes moteurs incluent des tremblements au repos, une lenteur des mouvements (akinésie), une rigidité musculaire (hypertonie), et des troubles de l'équilibre et de la marche. En plus des symptômes moteurs, la maladie peut causer des troubles cognitifs, des problèmes de santé mentale, des troubles du sommeil, et des douleurs. Bien que la maladie soit incurable, des traitements médicamenteux et des thérapies peuvent aider à réduire les symptômes.

### Démence à corps de Lewy (DCL)

La démence à corps de Lewy est une maladie neurodégénérative qui partage des caractéristiques avec la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson. Elle se manifeste par des troubles cognitifs, des hallucinations visuelles, et des symptômes moteurs similaires à ceux de la maladie de Parkinson, tels que la rigidité et les tremblements. La DCL est causée par l'accumulation anormale de protéines alpha-synucléine dans le cerveau, formant des corps de Lewy, qui perturbent le fonctionnement normal des cellules nerveuses. Les traitements visent principalement à gérer les symptômes, car il n'existe pas de traitement curatif pour cette maladie.

### Maladie d'Alzheimer

La maladie d'Alzheimer est la forme la plus courante de démence, caractérisée par une détérioration progressive de la mémoire, du raisonnement et d'autres fonctions cognitives. Elle se traduit par l'accumulation de plaques amyloïdes et de dégénérescences neurofibrillaires dans le cerveau, ce qui entraîne la mort des cellules nerveuses. Les symptômes incluent des pertes de mémoire, des difficultés à planifier ou à résoudre des problèmes, des troubles du langage, et des changements de comportement. Comme pour les autres maladies neurodégénératives, il n'existe pas de traitement curatif.

### Démence fronto-temporale (DFT) :

Maladie neurodégénérative touchant les lobes frontaux et temporaux. Cause des troubles du comportement, du langage et de la personnalité

### Atrophie multisystématisée (AMS) :

Maladie neurodégénérative rare affectant le système nerveux autonome. Provoque des troubles moteurs, de l'équilibre et des fonctions végétatives.

**Tableau 58 - Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (1)**

Date de création : Décret du 4 mai 2012 | Dernière mise à jour : Décret du 10 septembre 2020

| DÉSIGNATION DES MALADIES  | DÉLAI DE PRISE EN CHARGE                                | LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES   |
|---|---|--|
| Maladie de Parkinson confirmée par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie | 7 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans) | Travaux exposant habituellement aux pesticides :<br>- lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ;<br>- par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides. |

**Jean-Claude (35), ancien technicien agricole**, a travaillé pendant 27 ans dans une coopérative, manipulant des pesticides sans protection. À 50 ans, on lui diagnostique la maladie de Parkinson. Son neurologue fait immédiatement le lien avec son exposition professionnelle. Jean-Claude arrête de travailler en 2007, choqué par le diagnostic. Il se souvient qu'on minimisait la toxicité des produits à l'époque. Après un long combat juridique, il obtient la reconnaissance de la faute inexcusable de son ex-employeur. Cette victoire est importante pour faire avancer la reconnaissance du lien entre pesticides et maladies, mais Jean-Claude en profite peu car son état s'est dégradé. Il garde son autonomie grâce au soutien de sa femme, mais les projets de retraite sont tombés à l'eau. Jean-Claude espère que son cas fera prendre conscience des dangers des pesticides et aidera d'autres agriculteurs.

**Philippe (29), paysagiste**, a utilisé des pesticides pendant plus de 30 ans sans protection. En 2015, on lui diagnostique une sclérodémie systémique diffuse, maladie auto-immune rare. Sa peau se cartonne, ses doigts deviennent bleus et douloureux. Les traitements sont lourds et les effets secondaires pénibles. Philippe se bat pour faire reconnaître sa maladie professionnelle, mais se heurte à l'incompréhension de certains médecins. Il est déçu par la MSA qui le "lâche" après 30 ans de cotisations. Sa vie est bouleversée : journées courtes, douleurs permanentes. Malgré tout, Philippe garde espoir et soutient sa fille qui veut devenir maraîchère bio. Son témoignage illustre les conséquences dramatiques de l'exposition aux pesticides sur la santé et la vie quotidienne.

**Francis (53) agent de collectivité** a travaillé dans les espaces verts de collectivités de 1984 à 2008, utilisant régulièrement des pesticides sans protection. Dès 2004, il développe des symptômes : douleurs, fatigue, maladies à répétition. En 2016, on lui diagnostique la maladie de Parkinson. Francis est choqué de constater que plusieurs collègues ont développé des cancers. Il se bat pour faire reconnaître sa maladie professionnelle, obtenue en 2017. Aujourd'hui, il accompagne d'autres malades dans leurs démarches. Son témoignage souligne les dangers des pesticides hors du secteur agricole, notamment dans les collectivités. Il illustre l'importance de la loi Labbé (2014) \* interdisant les pesticides dans les espaces publics, mais aussi la nécessité d'étendre cette interdiction à tous les lieux de vie.

\* du nom de Joël LABBÉ, ancien sénateur du Morbihan

**Jean Pierre (49), agriculteur**, né en 1951, a grandi et travaillé dans une ferme, utilisant des pesticides dès son plus jeune âge. Dans sa CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), il est responsable des trois pulvérisateurs et en assure l'entretien. Il est donc souvent au contact des produits hydrosolubles qui bouchent buses et pompes ; puis il se convertit en bio et prend sa retraite en 2011, remplacé par son fils qui poursuit sur la même voie. Mais va commencer une période difficile : en 2015, cancer et ablation de la prostate. En 2018, le diagnostic de la maladie de Parkinson tombe, suivi quelques mois plus tard de celui d'un cancer colorectal. Reconnu en maladie professionnelle pour Parkinson et le cancer de la prostate, Jean Pierre témoigne de la nécessité d'une agriculture sans pesticide.



# Les hémopathies

Les hémopathies sont des maladies qui affectent le sang et les tissus hématopoïétiques, responsables de la production des cellules sanguines. Il existe des formes bénignes (anémies, hémoglobinopathies, troubles de la coagulation) et des formes malignes (leucémies, lymphomes, myélomes...)

## Les principales pathologies dont le lien est reconnu avec les pesticides

### Lymphomes

Les lymphomes sont des cancers qui affectent le système lymphatique, impliquant une prolifération excessive des lymphocytes, principalement dans les ganglions lymphatiques, mais aussi dans d'autres organes comme le foie et la rate. Ils représentent près de la moitié des cancers du sang, avec environ 80 % de lymphomes non hodgkiniens (LNH) et 20 % de lymphomes hodgkiniens (LH). Les symptômes incluent l'augmentation de la taille des ganglions lymphatiques. Le diagnostic repose sur une biopsie des ganglions atteints et des examens d'imagerie. Le traitement peut inclure une combinaison de chimiothérapie, radiothérapie, et thérapies ciblées.

### Myélomes

Le myélome multiple est un cancer du sang qui affecte les plasmocytes dans la moelle osseuse, entraînant des problèmes osseux, une anémie, et une augmentation du risque d'infections. C'est le deuxième cancer du sang le plus fréquent. Le traitement se concentre sur la prolongation de la durée de vie et peut inclure des greffes de cellules souches, des thérapies ciblées, et des immunothérapies.

### Leucémies

Les leucémies sont des cancers caractérisés par une prolifération anormale de cellules sanguines immatures ou matures dans la moelle osseuse et le sang. Elles peuvent être aiguës ou chroniques et affectent divers types de cellules sanguines. Le traitement repose souvent sur la chimiothérapie, les thérapies ciblées, et parfois des greffes de cellules souches. Les leucémies incluent des sous-types comme la leucémie aiguë myéloblastique.

**Tableau 19 - Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant**

Date de création : Décret du 22 mai 1973 | Dernière mise à jour : Décret du 19 février 2021

| DÉSIGNATION DE LA MALADIE  | DÉLAI DE PRISE EN CHARGE | LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES   |
|--|--------------------------|--|
| Hypoplasies et aplasies médullaires isolées ou associées (anémie, leuconeutropénie, thrombopénie), acquises, non réversibles | 3 ans                    | Opérations de production, transport et utilisation du benzène et autres produits contenant du benzène, notamment :<br>-Préparation, transport, utilisation de carburants renfermant du benzène ; transvasement, manipulation de ces carburants, travaux en citerne ; emploi et entretien mécanique de véhicules, d'engins ou d'outils à moteur thermique utilisant ce type de carburants.<br>-Emploi du benzène comme solvant, éluant ou réactif de laboratoire. |
| Syndromes myélodysplasiques acquis   | 3 ans                    |  |
| Leucémies aiguës myéloblastiques et lymphoblastiques   | 20 ans                   |  |
| Syndrome myéloprolifératif   | 20 ans                   |  |

**Tableau 59 - Hémopathies malignes provoquées par les pesticides**

Date de création : Décret du 5 juin 2015 | Dernière mise à jour : Décret du 11 avril 2019

| DÉSIGNATION DES MALADIES   | DÉLAI DE PRISE EN CHARGE                                 | LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES   |
|--|--|--|
| Lymphome malin non hodgkinien, dont la leucémie lymphoïde chronique et le myélome multiple | 10 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans) | Travaux exposant habituellement aux pesticides :<br>- lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ;<br>- par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides. |

## Lymphome non hodgkinien

**Gilles (44), agriculteur**, a consacré sa vie à la culture de légumes. Pendant près de 30 ans, il a utilisé des pesticides sans protection, pensant que ces produits étaient sans danger. En 2016, à 62 ans, il commence à ressentir une fatigue intense et des douleurs inexplicables. Après plusieurs examens, un lymphome bas grade est diagnostiqué. Gilles est choqué, car il n'a jamais envisagé que son travail puisse lui causer une telle maladie. Il entame alors un traitement lourd, comprenant chimiothérapie et radiothérapie, mais la maladie progresse rapidement. En parallèle, il se bat pour faire reconnaître sa maladie comme professionnelle, mais les MSA Maine et Loire et Loire Atlantique se renvoient la charge d'instruire le dossier. Gilles ne se laisse pas abattre et rejoint le Collectif de soutien, espérant que son témoignage contribuera à sensibiliser sur les dangers des pesticides et à faire évoluer la législation pour protéger les agriculteurs.

**Bernard (35), agriculteur** pendant plus de 40 ans, né en 1954. Il a débuté comme aide familial en 1973 sur l'exploitation de ses parents, avant de s'installer en GAEC en 1983. Tout au long de sa carrière, il a été en contact régulier avec des pesticides, notamment lors des traitements des cultures. "Je préparais les mélanges au pulvérisateur sans protection au début. C'est seulement dans les années 90 que j'ai commencé à porter un masque et des gants", se souvient-il. En juillet 2017, à 63 ans, Bernard a subi un premier symptôme inquiétant : une perte subite de mémoire. Puis en novembre 2019, une analyse de sang a révélé un taux anormal de lymphocytes. Le diagnostic est tombé en mai 2020 : leucémie lymphoïde chronique. "Ça a été un choc. J'étais à la retraite depuis 5 ans, je pensais profiter tranquillement", confie-t-il. Bien que sa maladie soit suivie régulièrement, elle a un impact sur son quotidien. En février 2023, sa maladie a été

reconnue au titre du tableau n°59. Cependant, il conteste encore la date de consolidation fixée, espérant obtenir une meilleure indemnisation. "C'est un long parcours, mais je veux que ma maladie soit pleinement reconnue comme liée à mon travail", affirme-t-il avec détermination.

**Georges (44), 70 ans, ancien maraîcher** à Saint-Nazaire, il a utilisé des pesticides pendant plus de 40 ans. En 2021, à 68 ans, on lui diagnostique une leucémie lymphoïde chronique, suivie d'un cancer de la prostate en 2023. "J'ai toujours travaillé sans protection. On ne se doutait pas du danger", confie-t-il. Ces maladies ont bouleversé sa retraite : "J'ai dû subir l'ablation de la prostate. C'est difficile pour ma femme et moi." Malgré la conservation méticuleuse des factures de pesticides, la reconnaissance en maladie professionnelle a nécessité de nombreuses démarches. "



**Jacques (28), 70 ans, ancien agriculteur**, témoigne : « J'ai exploité une ferme de 125 hectares en Eure-et-Loir pendant 38 ans. Je cultivais des céréales, betteraves, petits pois et pommes de terre. J'ai aussi élevé des porcs. » En 2019, à 69 ans, il développe un cancer de la vessie, suivi d'une leucémie à plasmocytes en 2020. "Je faisais tous mes traitements moi-même. Le fond de la cour était jaune. Je traitais dans le grenier avec de la poudre rouge. » Malgré une chimiothérapie éprouvante, Jacques doit poursuivre le traitement à vie. "La neuropathie me fait souffrir. Je supporte mal les médicaments ».

## Hémopathie liée au benzène

**Christophe (56) était agriculteur**. Installé près de Guer depuis 1997, il a exercé son métier avec passion pendant près de 20 ans. À 41 ans, sa vie bascule brutalement : "Pendant que je moissonnais le colza, vers midi, sur mon tracteur, mon corps se couvre de plaques bleues, je saigne du nez, de la bouche...". Hospitalisé d'urgence, on lui diagnostique une aplasie médullaire idiopathique. Après 100 jours en chambre stérile et de lourds traitements, Christophe doit se résoudre à abandonner son exploitation. Son médecin le prévient : « vous devez changer de métier ; si vous restez, vous allez récidiver. » Il vend ses parts du GAEC à perte et se reconvertit comme magasinier dans un garage agricole.

La maladie impacte toute la famille : pendant qu'il est à l'hôpital, sa fille est atteinte de la maladie de Sever (liée à une croissance). Son épouse est également diagnostiquée d'un cancer du sein peu après.

Malgré ces épreuves, Christophe obtient la reconnaissance en maladie professionnelle en janvier 2017. Il témoigne : "Aujourd'hui, je fatigue plus vite, j'ai toujours froid. Je vis avec la boule au ventre". Mes collègues ont du mal à croire que ma maladie est due aux pesticides. Je leur ai dit : protégez-vous."

# Les cancers

Les maladies cancéreuses sont caractérisées par la prolifération incontrôlée de cellules anormales dans l'organisme. Ces cellules forment des tumeurs malignes qui peuvent envahir les tissus voisins et se propager à d'autres parties du corps (métastases).

## Les cancers reconnus dans les tableaux du régime agricole

### Cancer de la Prostate

Le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes en France. Il se développe lentement et est généralement détecté grâce au toucher rectal et au dosage du PSA dans le sang. Les symptômes apparaissent souvent à un stade avancé et peuvent inclure des troubles urinaires. Le type le plus courant est l'adénocarcinome, qui se développe à partir des cellules glandulaires de la prostate.

## Les cancers reconnus hors tableau

### Tumeurs cérébrales

Le **Glioblastome** est une tumeur cérébrale maligne et agressive, appartenant à la famille des gliomes. Il se développe à partir des cellules gliales, qui soutiennent et protègent les neurones dans le cerveau. Le glioblastome est classé comme un gliome de grade IV, ce qui en fait la forme la plus agressive de tumeur cérébrale. Il est caractérisé par sa croissance rapide et son envahissement du tissu cérébral sain, ce qui le rend difficile à traiter. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des nausées, des vomissements, des crises d'épilepsie, et des déficits neurologiques tels que des troubles de la parole ou de la concentration, en fonction de la localisation de la tumeur.

## Tableau 61 – Cancer de la prostate provoqué par les pesticides (1)

Date de création : Décret du 20 décembre 2021 | Dernière mise à jour : Décret du 11 avril 2019

| DÉSIGNATION DES MALADIES | DÉLAI DE PRISE EN CHARGE                                 | LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES   |
|--------------------------|--|--|
| Cancer de la prostate    | 40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans) | Travaux exposant habituellement aux pesticides :<br>- lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ;<br>- par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides. |

*Le cancer de la prostate est également reconnu dans le Régime général (tableau n°102)*

### Cancer du Côlon

Le cancer du côlon se développe dans la muqueuse du côlon ou du rectum. Les symptômes peuvent inclure des changements dans la fréquence des selles, du sang dans les selles, et des douleurs abdominales. Le dépistage précoce est crucial pour le traitement, qui peut inclure la chirurgie, la chimiothérapie, et la radiothérapie.

### Cancer du Poumon

Le cancer du poumon est l'une des principales causes de décès par cancer dans le monde. Il est souvent lié au tabagisme. Les symptômes incluent une toux persistante, des douleurs thoraciques, et des difficultés respiratoires. Le traitement dépend du type et du stade du cancer et peut inclure la chirurgie, la radiothérapie, et la chimiothérapie. -

## Les cancers pour lesquels la reconnaissance est demandée

### Cancer de la Vessie

Le cancer de la vessie est caractérisé par la formation de tumeurs dans la paroi de la vessie. Il est souvent détecté par la présence de sang dans les urines (hématurie). Les facteurs de risque incluent le tabagisme et l'exposition à certains produits chimiques. Le traitement peut inclure la chirurgie, la chimiothérapie, et la radiothérapie.

### Cancer du Rein

Le cancer du rein, ou carcinome rénal, se développe dans les cellules des tubules rénaux. Les symptômes peuvent inclure du sang dans les urines, une douleur dans le dos ou le côté, et une masse palpable dans l'abdomen. Le traitement principal est la chirurgie, parfois complétée par des thérapies ciblées.

### Cancer du Sein

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes dans le monde. Il se développe dans les cellules des glandes mammaires. Les symptômes incluent une masse palpable dans le sein, des changements de la peau ou du mamelon, et un écoulement mamelonnaire. Le traitement peut inclure la chirurgie, la radiothérapie, la chimiothérapie, et l'hormonothérapie.

## Cancer de la prostate

**Bernard (82), agriculteur spécialisé en arboriculture** dans le sud de la France, a cultivé des fruits tels que pommes, cerises et melons sur 20 hectares. Entre 1985 et 2000, il est en contact quotidien avec des pesticides, sans protection adéquate. Au début des années 2000, il commence à se protéger, mais les dommages sont déjà faits. À 50 ans, il ressent des troubles urinaires, mais ne fait pas le lien avec son métier. Les années passent et son taux de PSA augmente, jusqu'à ce qu'un examen révèle un cancer de la prostate agressif. Ce jour-là, Bernard réalise que sa maladie est liée à son exposition professionnelle. Il dépose une demande de reconnaissance en maladie professionnelle, mais celle-ci est refusée, car le cancer ne figure pas encore au tableau des maladies. Bernard s'engage alors dans un combat pour faire reconnaître son cas, non seulement pour lui, mais aussi pour les générations futures d'agriculteurs, espérant sensibiliser sur les dangers des pesticides.

**Bruce (33)** est né en 1962 en Nouvelle-Zélande. Il travaille depuis 2005 comme **ouvrier viticole** hautement qualifié dans une propriété de Côtes-de-Bourg. Il effectue diverses tâches, notamment l'entretien du matériel et les traitements phytosanitaires. "Je passais entre 180 et 280 heures par an à pulvériser des pesticides, souvent sans protection adéquate", confie-t-il. En 2022, à l'âge de 60 ans, il constate une augmentation de son taux de PSA. Après des examens approfondis, on lui diagnostique un cancer de la prostate. "Le diagnostic a été un choc. J'ai dû subir une ablation en janvier 2024 et me mettre en arrêt de travail", explique-t-il. Cette maladie a eu un impact significatif sur sa vie professionnelle. Bruce a dû démissionner de son emploi en mai 2024, après 19 ans d'exposition aux pesticides. Il a été reconnu en maladie professionnelle, mais a dû changer d'employeur.

## Cancers de la vessie et du rein

**Bernard (56), agriculteur** né en 1947, dès son plus jeune âge, aidait ses parents dans leur exploitation : "Dès que le pulvé est arrivé, c'est moi qui l'ai mené". En 1981, à 34 ans, il reprend la ferme familiale de 35 hectares, puis s'agrandit à 70 hectares en 1992. Tout au long de sa carrière, Bernard a été exposé à de nombreux pesticides. Il se souvient : "On vidait dans la cuve, le nez dessus ; on prend conscience après". Il utilisait ces produits sans protection adéquate, sur un tracteur d'abord sans cabine, puis avec une cabine ouverte. En mai 2017, à 70 ans, Bernard consulte pour ce qu'il croit être une infection urinaire. Les examens révèlent une tumeur dans la paroi de la vessie. Malgré les traitements, une seconde tumeur apparaît, nécessitant en juin 2020 l'ablation de la prostate et de la vessie, avec installation d'une poche extérieure. Bernard entame alors un parcours pour faire reconnaître sa maladie comme professionnelle bien qu'elle ne soit pas encore reconnue comme telle.

**Pierre (29), serriste, spécialisé dans la production de tomates et de fraises** de 1978 à 2019. Pendant 41 ans, il a été exposé aux pesticides, notamment lors des traitements phytosanitaires. "En 1979, j'ai été intoxiqué par la Phosdrine, un insecticide pour tomates. Mes reins se sont bloqués, mon cœur battait trop lentement. J'ai passé trois jours à l'hôpital", se souvient-il. En août 2020, à 64 ans, un examen révèle une tumeur au rein. Le diagnostic tombe en octobre : carcinome rénal. S'ensuit l'ablation d'un rein, puis un cancer de la prostate. "J'ai dû arrêter mon activité en 2017, à 61 ans. Heureusement, mes enfants ont repris l'exploitation, en réduisant l'utilisation des pesticides au profit de la lutte biologique", explique-t-il. La reconnaissance de ses maladies professionnelles s'avère complexe. Si le cancer de la prostate est reconnu en août 2022, celui du rein est refusé en décembre. "J'ai contesté ce refus auprès de la Commission de Recours Amiable, puis du Tribunal Judiciaire de Brest", précise-t-il. Le combat continue : "En décembre 2024, ce Tribunal délivrera sa décision. C'est un parcours du combattant, mais je ne lâche rien. Il faut que la dangerosité des pesticides soit reconnue".



# Les enfants aussi : des pathologies liées aux pesticides

Les pathologies pédiatriques potentiellement liées à l'exposition aux pesticides sont particulièrement graves.

Les pathologies identifiées comprennent :

**Leucémies** : Les enfants dont les parents ont été exposés aux pesticides présentent un risque accru de développer des leucémies.

**Tumeurs cérébrales** : L'exposition parentale aux pesticides est également associée à un risque accru de tumeurs cérébrales chez les enfants.

**Malformations congénitales** : Cela inclut des conditions comme l'hypospadias et les fentes labio-palatines, qui pourraient être liées à l'exposition aux pesticides pendant la grossesse.

**Troubles du neurodéveloppement** : Bien que moins souvent mentionnés, ces troubles figurent parmi les pathologies potentiellement liées à l'exposition aux pesticides.

Des consultations spécifiques ont été mises en place au **CHU d'Amiens** pour étudier ces liens et aider les familles concernées. Ces consultations visent à établir un lien entre l'exposition professionnelle des parents aux pesticides et ces pathologies, permettant aux familles de prétendre à une indemnisation via le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides.

## Emmy décédée d'une leucémie après une exposition prénatale

**Laure (44)**, ancienne fleuriste, mène un combat acharné pour faire reconnaître les souffrances causées par l'exposition prénatale aux pesticides de sa fille Emmy, à qui a été diagnostiquée une leucémie aiguë lymphoblastique B à 4 ans. Elle a enduré de lourds traitements avant de décéder à 11 ans en mars 2022.

Les premiers symptômes incluaient des douleurs osseuses et des céphalées, entraînant une rémission suivie de rechutes. Ces souffrances, ainsi que celles de la famille, ne sont pas pleinement reconnues par le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP), qui propose une compensation forfaitaire jugée insuffisante par les parents.

Laure, la maman, a travaillé comme fleuriste et représentante de fleurs entre 2004 et 2011, période durant laquelle elle a été exposée à des pesticides sans protection ni avertissement. Ce lien entre son activité et l'intoxication in utero d'Emmy a été admis par le FIVP, une première en France pour un enfant.

Cependant, la reconnaissance se limite à une somme forfaitaire pour les parents, sans prendre en compte l'ampleur des souffrances vécues. Le cas d'Emmy met en lumière le manque de réglementation sur l'utilisation des pesticides dans le secteur floral, où les professionnels sont exposés à de nombreux produits toxiques. Laure espère que son combat sensibilisera d'autres familles et encouragera une meilleure protection des travailleurs face aux dangers invisibles des pesticides.

## Trois membres d'une même famille d'origine marocaine

**Ilham (34)**, née en 1983, souffre depuis l'enfance de problèmes de santé graves. Dès sa naissance, elle subit des AVC. À l'adolescence, on lui diagnostique une hypertension sévère et une déformation des artères. Sa grossesse en 2014 est compliquée. En 2017, elle perd la vue de l'œil droit à la suite d'un décollement de la rétine. En 2023, un médecin spécialisé en médecine environnementale suggère que ses problèmes de santé pourraient être liés à l'exposition de ses parents aux pesticides au moment de sa conception.

Les parents de Ilham ont quitté le Maroc vers 1975 pour venir travailler comme ouvriers agricoles pendant des années dans la région de Nîmes, exposés à des produits chimiques dangereux dans les vignes et vergers.

Le père, né en 1949, a travaillé de 1976 à 2009 dans l'agriculture. Il se plaignait de démangeaisons et de saignements de nez lors de la récolte des melons. En 2023, à 74 ans, il développe des tremblements, des maux de tête et une rigidité dans la jambe, symptômes de la maladie de Parkinson.

La mère, née en 1953, a travaillé de 1991 à 2015 dans les vignes et vergers. En juillet 2021, à 68 ans, on lui diagnostique une leucémie lymphoïde chronique.

Les trois membres de la famille font face à des difficultés pour faire reconnaître leurs maladies comme professionnelles. Ils doivent naviguer dans un système de santé complexe, cherchant des médecins spécialisés et luttant pour obtenir des remboursements.

# Le silence de la MSA, un obstacle de taille

En règle générale, la MSA n'informe pas le malade ou ses ayants-droits de la possibilité de demande de reconnaissance en maladie professionnelle et de la procédure. Dans la majorité des cas, ce sont les membres de notre Collectif qui doivent donner cette information et cette aide indispensables.

La MSA dispose de l'information concernant tous les problèmes de santé de ses adhérents, et donc de la liste des personnes qui souffrent d'une maladie professionnelle inscrite dans les tableaux (lymphome, parkinson, hémopathies, prostate).

Même si l'initiative de la démarche incombe finalement aux malades, ne serait-il pas possible que la MSA les informe de leurs droits, assure le suivi ou l'avancée de la procédure, leur explique les différentes étapes et délais de la reconnaissance ?

## Nos demandes vis-à-vis de la MSA :

- **informer** systématiquement les cotisants de leur droit à être reconnu en maladie professionnelle quand ils ont une maladie incluse dans les tableaux de MP du Régime Agricole
- **former** les travailleurs sociaux de la MSA et les médecins généralistes à la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle.
- **mettre en place un accompagnement social** et non seulement administratif, des personnes qui ont fait la demande de reconnaissance en maladie professionnelle ;
- **Diminuer les temps de traitement des dossiers**, en particulier dans la phase de fixation du taux d'IPP et de la date de consolidation.
- Avoir une attitude d'**ouverture** et de **transparence** vis-à-vis de notre association : information sur l'avancement des dossiers en cours, sur l'évolution du tableau des maladies professionnelles, sur les demandes / acceptation / refus de dossiers....

## **ALBERT et JACQUES (56 et 35)**

Ils étaient deux amis âgés d'environ 70 ans, paysans à la retraite dans le sud de l'Ille et Vilaine, tous les deux atteints de Parkinson vers l'âge de 45 ans en 1998. Par le bouche à oreille, en 2018, ils apprennent l'existence du régime des maladies professionnelles, font la demande et sont reconnus fin 2019. Une rente mensuelle de 800 € leur a été versée à partir de cette date. Ils y avaient droit depuis 2012 et jamais la MSA ne leur en avait parlé !

## **ARMEL (35)**

En 2018, reconnu en maladie professionnelle pour un lymphome, le médecin conseil lui attribue un taux d'IPP seulement de 20% ; avec l'aide de notre avocat, Armel conteste et obtient un taux de 70%. Pourquoi ne pas l'avoir attribué directement ?



## **ANDRÉ (49)**

Ouvrier en arboriculture, il est décédé en 2012 d'une leucémie aigüe myéloïde, à l'âge de 52 ans. Son épouse avait fait alors une demande de reconnaissance en maladie professionnelle, refusée alors par le Comité Régional de Reconnaissance en Maladie Professionnelle (CRRMP).

Après une nouvelle demande en 2022 auprès du FIVP et un nouveau refus, avec le soutien de nos avocats, il a obtenu la reconnaissance en juillet 2023.

Depuis, son épouse a perçu des arriérés pour ses 3 enfants alors âgés de moins de 21 ans et reçoit pour elle-même une rente à vie mensuelle d'environ 1000 €.

# Obtenir la reconnaissance des maladies professionnelles

Toute l'énergie du malade est absorbée par sa maladie : soins en permanence, déplacements chez le médecin, à l'hôpital, à la pharmacie. Elle le rend vulnérable : à l'épuisement physique et moral, vient s'ajouter l'incertitude sur l'évolution de la maladie, les conséquences sur la vie familiale, professionnelle, sociale.

## Le parcours du combattant

Tout est tellement lourd à gérer que souvent c'est le conjoint qui prend tout en charge : remplir des questionnaires, prendre des renseignements, rassembler des documents, imprimer, scanner...

Pour le malade, entamer une démarche de reconnaissance en maladie professionnelle ressemble souvent à un parcours du combattant : il n'a aucune idée du processus de reconnaissance. Il va devoir le

découvrir au fur et à mesure des courriers administratifs qu'il va recevoir. Ceux-ci sont souvent difficiles à comprendre des non-initiés. ... Souvent, il ne pourra pas compter sur l'aide des médecins et des spécialistes : tous sont loin de connaître les liens des pathologies concernées avec l'exposition des malades pendant leur vie professionnelle ; beaucoup hésitent, ne connaissent pas la procédure

ou ne se sentent pas « compétents » pour remplir le *certificat médical initial*, document de base pour lancer la démarche.

Si la maladie professionnelle est reconnue, tout n'est pas fini pour autant.

Le malade doit souvent attendre un long moment pour obtenir la "consolidation" (notion obscure pour lui) et l'attribution du taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle). Il reste dans l'ignorance des règles qui régissent ces délais, comme soumis au bon vouloir de la MSA.



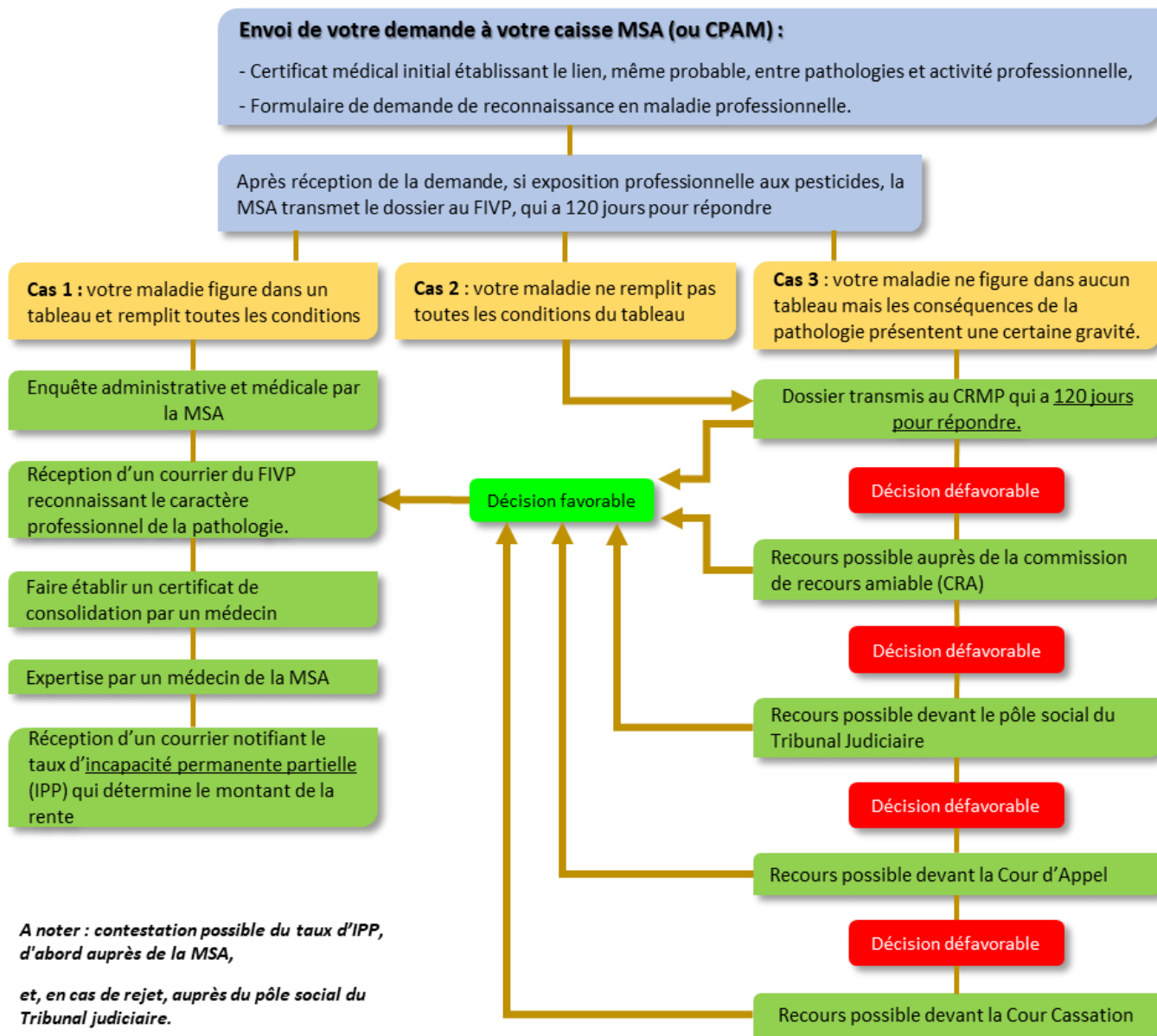
La relation avec le médecin conseil n'est pas toujours facile. Si le malade est convaincu que sa maladie est due aux pesticides bien que non inscrite dans les tableaux, il lui faudra beaucoup de courage pour affronter expertises médicales et audience judiciaire.

Lorsque le malade veut contester la décision, il a peur d'affronter la justice qui est un monde inconnu pour lui. Il est dans l'obligation de prendre un avocat.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus que le nombre de maladies professionnelles reconnues est très inférieur à la réalité.



# La procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle



Les principaux sigles et acronymes utilisés dans la brochure

**CRRMP**  
Comité (Régional) de Reconnaissance des Maladies Professionnelles

**CH(R)U**  
Centre Hospitalier (Régional) Universitaire

**CPAM**  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CRA**  
Commission de recours amiable

**FIVP**  
Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

**GAEC**  
Groupement agricole d'exploitation en Commun

**IPP**  
Incapacité permanente partielle

**MSA**  
Mutualité Sociale Agricole

# Le Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP)

Le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP), **centralise désormais l'instruction de toutes les demandes** de reconnaissance en maladie professionnelle liée aux pesticides à la Caisse MSA « Mayenne Orne Sarthe » au Mans.

<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr>

**Un Comité de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRMP) unique** pour la France entière remplace les anciens Comités Régionaux (CRRMP) pour l'examen des cas hors tableaux ou ne respectant pas tous les critères.

Le fonds est financé par des contributions des régimes accidents du travail et des maladies professionnelles, et par une fraction de la taxe sur la vente des pesticides.

**Un comité de gestion** comprend des représentants de l'État, des organismes de protection sociale, des médecins, des syndicats, des associations de victimes et un représentant des fabricants de pesticides

La création de ce fonds entraîne des modifications par rapport à ce qui existait auparavant :

✓ Il améliore l'indemnisation des non-salariés agricoles (paysans, paysagistes...) en la rapprochant de celle des salariés agricoles : par exemple la base de calcul de la rente sera plus élevée et le seuil minimum de taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) ouvrant droit à la rente est ramené de 30 % à 10 %.

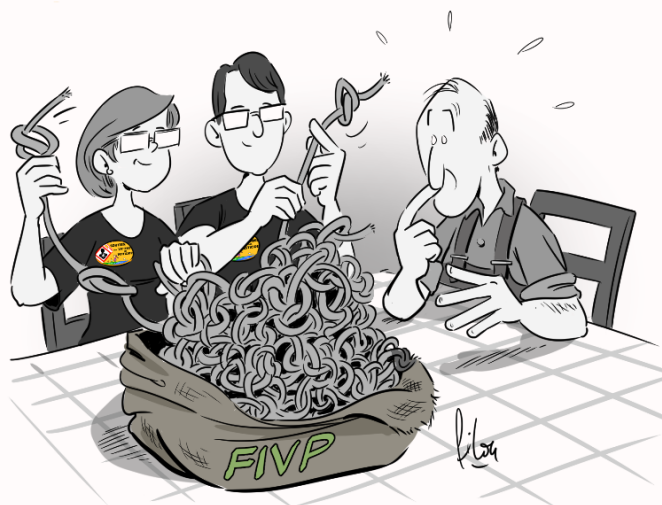
✓ Il prend en charge les retraités agricoles exposés aux pesticides et qui ont pris leur retraite avant 2002. Ces personnes ne pouvaient prétendre jusqu'à présent à une indemnisation même si leur pathologie était bien liée à une exposition professionnelle.

✓ Il propose une indemnisation pour les enfants exposés aux pesticides pendant la période prénatale du fait de l'exposition professionnelle de l'un ou des deux parents et qui a provoqué une pathologie chez l'enfant.

La démarche de reconnaissance en maladie professionnelle n'est pas une démarche simple, facile à conduire seul. Face à sa complexité, à l'énergie qu'elle nécessite pour la mener à son terme, faites appel à notre aide et à notre solidarité.

Le Collectif vous accompagne dans la démarche jusqu'à son terme :

[victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr](mailto:victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr)



PLANÈTE | CHRONIQUE  
PAR STÉPHANE FOU CART

Extrait de la chronique du Monde 21 octobre 2024

« La structure (le FIVP) indemnise les victimes de manière bien trop modique pour remettre en cause l'économie des secteurs qui utilisent ces produits (agriculture conventionnelle, industrie floricole, production animale...) ...

Au total, en 2023, 523 personnes ont été indemnisées, pour une enveloppe globale d'un peu plus de 13 millions d'euros...

Le FIVP indemnise des victimes tout en accompagnant le système qui les rend malades ou qui les tue...

En accordant ces modiques indemnités, il le pérennise en le rendant acceptable, et institutionnalise ses dommages...

Certes, les gens tombent malades, mais puisqu'une compensation est prévue, tout peut continuer ...

Rien de tel avec le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, qui normalise l'usage des toxiques en intégrant leurs dégâts sanitaires au fonctionnement de l'économie, au prix d'une valorisation très faible de la vie humaine...

De fait, pourquoi réduire ou supprimer l'utilisation des pesticides, puisque leurs dégâts sont compensés ? »

**LE BARÈME  
DU FONDS  
D'INDEMNISATION  
DES VICTIMES DES  
PESTICIDES EST  
SINGULIÈREMENT  
CHICHE**

# Ne pas rester seul : comment et par qui se faire accompagner ?

Depuis 2015, notre Collectif accompagne des victimes des pesticides. Notre expérience montre qu'**accompagnement** et **solidarité** sont nécessaires pour conduire la démarche à son terme.

En effet, la maladie constitue déjà une charge mentale qui ne laisse pas beaucoup de disponibilité pour s'occuper d'autre chose. Être guidé, conseillé, rassuré est un réconfort.

## Remplir un dossier

La procédure de reconnaissance recèle beaucoup de chausse-trappes (formulaires à bien remplir, certificats médicaux à obtenir, délais à respecter, courriers de la MSA à bien comprendre...). Ils peuvent conduire à abandonner la démarche ou à échouer à obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle.

Face à la maladie, le malade et son aidant peuvent se sentir bien seuls. Cela peut faire du bien de

partager son vécu, ses interrogations, ses souffrances avec d'autres personnes vivant les mêmes situations.

## Aller en justice

Un dossier plus difficile peut nécessiter une étape devant le Tribunal Judiciaire. Vous pourrez bénéficier de la présence active des membres du Collectif si besoin. Tous ensemble, nous sommes plus forts.

## L'aide d'un avocat

Avec nos avocats, Me LAFFORGUE et Me BARON, nous vous suivons durant toute la procédure : explication de la démarche, aide à remplir les documents, validation par notre avocat de chaque étape. Nous faisons en sorte que les frais d'avocats ne deviennent jamais un obstacle pour entreprendre un dossier. Vous pouvez nous appeler à tout moment.

## Des liens avec d'autres personnes

Si possible, nous nous déplaçons chez vous pour faire connaissance. Nous favorisons la rencontre entre adhérents afin que des liens se tissent. Les réunions bi-trimestrielles, les assemblées générales, les pique-niques (6 ont été organisés l'été 2024), sont des moments forts de partage et de chaleur humaine.

## Participer à une démarche collective

Votre démarche individuelle devient un élément d'une démarche collective vers un but commun : la fin de l'utilisation de ces poisons légaux que sont les pesticides.

### Une association de bénévoles

En fin 2024, notre association compte 550 adhérents tous bénévoles. Pour garder notre liberté de parole et d'action, nous ne demandons pas de subventions publiques. Notre soutien est bien évidemment gratuit.

Notre rayon d'action est le grand Ouest (Bretagne et Pays de Loire) ; nous nous organisons par département. Pour les demandes d'autres régions, nous disposons de relais locaux ou accompagnons les personnes par téléphone.

De plus en plus de médecins nous rejoignent et nous apportent leurs compétences. Nous établissons sur le terrain des liens avec d'autres associations ou organisations, telles que Info Médoc Pesticides, le Collectif Stop aux cancers de nos enfants (Ste Pazanne – 44), le syndicat Sud Solidaires, la Confédération Paysanne, le Collectif sans pesticides (44).



# Depuis 2015, les résultats du Collectif de soutien aux victimes des pesticides

Depuis 2015, le Collectif a été contacté par des centaines de victimes des pesticides, professionnelles et riveraines, dont 300 ont engagé une démarche de reconnaissance en maladie professionnelle. Parmi elles, 200 ont été reconnues à ce jour en fin 2024.

## Le profil des victimes

- ❖ Majoritairement des hommes
- ❖ Principalement des paysans, mais aussi des salariés de coopératives, employés d'espaces verts, paysagistes et riverains d'épandages
- ❖ Âgés majoritairement de 50 à 69 ans au moment de l'apparition de la maladie
- ❖ Venant surtout des 4 départements bretons et du Maine-et-Loire

## Les maladies reconnues

Les principales maladies reconnues sont :

- ❖ Maladie de Parkinson (40% des cas)
- ❖ Cancer de la prostate (24%)
- ❖ Lymphomes, leucémies et myélomes (16%)
- ❖ Autres maladies hors tableaux (15%), dont des tumeurs cérébrales

## Les difficultés rencontrées par les victimes

Les victimes doivent faire face à plusieurs obstacles :

- ❖ Manque d'information de la part des médecins et de la MSA
- ❖ Complexité administrative du parcours de reconnaissance
- ❖ Délais souvent longs pour obtenir la reconnaissance et l'indemnisation
- ❖ Difficultés à faire reconnaître certaines maladies hors tableaux

## L'accompagnement fourni

Le Collectif apporte un soutien de proximité aux victimes dans leur parcours de reconnaissance :

- ❖ Information sur les droits et les démarches à effectuer
- ❖ Aide pour constituer les dossiers de demande de reconnaissance
- ❖ Soutien moral face à la complexité administrative et médicale du processus
- ❖ Assistance dans les procédures judiciaires en cas de désaccord avec les décisions de

## Nos 5 propositions pour améliorer le soutien aux victimes

1. Les travailleurs agricoles devraient être automatiquement reconnus par la MSA ou la CPAM s'ils remplissent les conditions d'un tableau de maladie professionnelle, sans démarche à effectuer.
2. La rente liée à l'incapacité permanente partielle (IPP) devrait débuter à la date de première constatation médicale, sauf si celle-ci est antérieure à la création du tableau, auquel cas elle commencerait à cette date.
3. Les victimes de pesticides relevant du régime général doivent avoir les mêmes droits que celles du régime agricole.
4. Les rentes devraient être entièrement financées par les fabricants et vendeurs de pesticides, et non par la MSA ou la CPAM.
5. Le représentant des fabricants de pesticides ne devrait pas siéger au conseil de gestion du FIVP.



# Agir sur les effets et sur les causes

Le soutien aux personnes malades et aux riverains est l'une des priorités de notre action. Le Collectif élargit son combat en informant et alertant les citoyens, les personnels de santé, les élus sur les causes des préjudices qu'ils subissent, et sur les atteintes à l'environnement.

## Promouvoir des modes alternatifs de production

Les agriculteurs font partie des premières victimes des pesticides. Il est urgent de réfléchir à de nouvelles pratiques en rupture avec les conceptions de l'agriculture productiviste.



Nous apportons notre soutien à l'agriculture bio et paysanne, à l'agroécologie.



## Nos publications

Les différents documents que nous réalisons (plaquettes, fiches pratiques, diaporamas...) sont accessibles sur notre site Internet



## Alerter la population et les pouvoirs publics

Le Collectif mène une action d'information plus large auprès de l'ensemble de la population pour alerter sur les risques sanitaires et environnementaux liés aux pesticides et pour promouvoir des méthodes alternatives de culture.



Cette action d'information prend plusieurs formes : ciné-débats, participations à des salons, interventions auprès d'établissements d'enseignement.



Nous intervenons aussi auprès des pouvoirs publics, des élus et parlementaires...

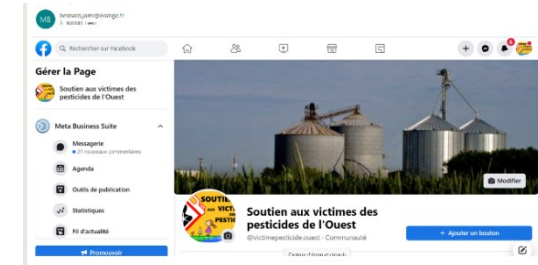
## Nos partenaires

- CISE (Collectif inter associatif santé environnementale)
- Confédération paysanne
- Eau et Rivières de Bretagne
- Génération futures
- Phytovictimes
- Réseau des petites associations (Médoc, Hauts de France, Isère et Tarn...)
- Secrets toxiques
- Syndicat Solidaires

## Partager l'information

Notre page Facebook

<https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/>



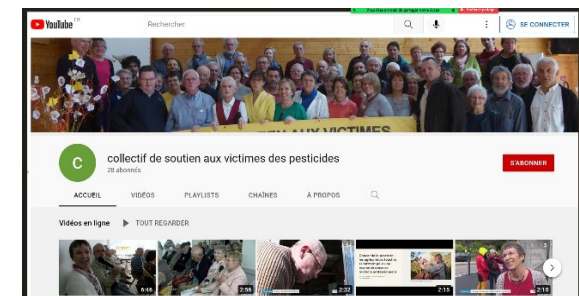
Notre site Internet

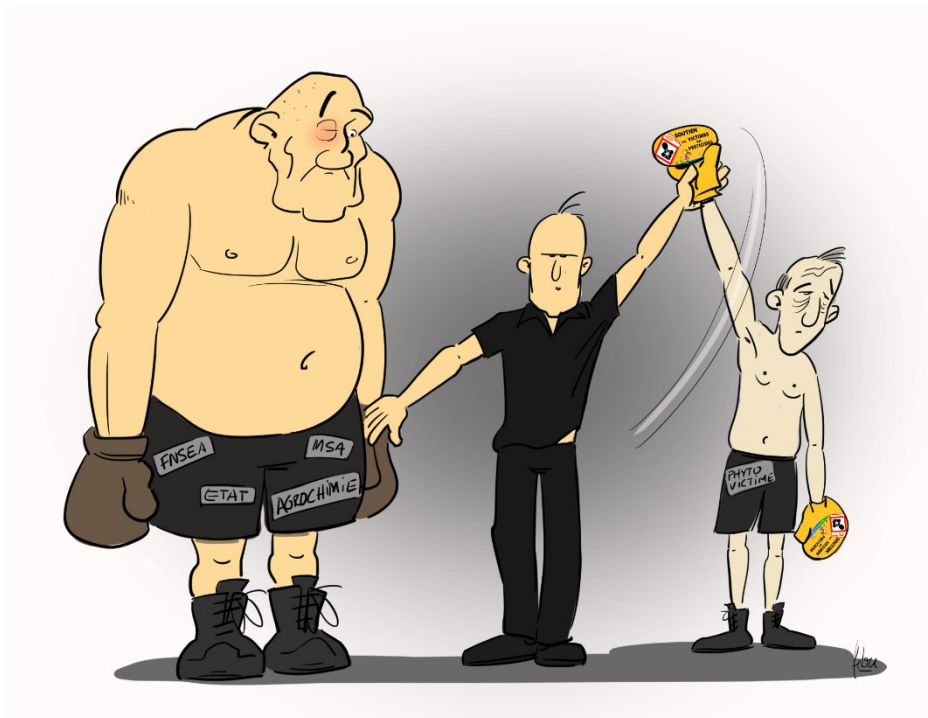
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>



Témoignages de victimes des pesticides :

<https://www.youtube.com/channel/UCezXGq77eNHKfP3YvtFXTIQ>





## L'équipe de réalisation

### Les témoins

... qui ont accepté de dire leur histoire pour servir les autres victimes

### Rédaction et relecture des textes :

Henri, Michel, Gérard, Paul, Laurence

Dessins : Filou

Photos : membres du Collectif

Mise en page et coordination :

Henri

Troisième édition décembre 2024

A été réalisé par  
**Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides  
de l'Ouest**

Notre action prioritaire est de soutenir les victimes des pesticides et leurs familles, d'aider les riverains à s'organiser, et d'alerter la population et les pouvoirs publics sur les dangers des pesticides.

Face aux drames auxquels nous assistons, notre volonté est d'obtenir à terme l'interdiction de toutes les substances dangereuses pour la santé des êtres humains et de leur environnement. Ceci nécessite un changement radical de modèle agricole ainsi que des habitudes de consommation.



Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest  
La Primelais  
35850 BETTON

[victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr](mailto:victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr)  
<http://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr>  
[www.facebook.com/victimepesticide.ouest](http://www.facebook.com/victimepesticide.ouest)



